Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260924-D2026_2409_17-DE

Commune de Camors

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 septembre 2026

Délibération n° 2026-24/09- 17 : Dénomination du stade municipal

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 20 h 00, le Conseil municipal de la commune de CAMORS, dûment convoqué le 17 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Christelle JAFFRÉ DANET, Maire.

Présents : - JAFFRÉ DANET Christelle - BADOUAL Claudie – FICHER Marie-Berchmans – FRAVALO Romain - GUENNEC Corentin - GUÉZENNEC Bruno– JÉHANNO Séverine – LE GAL Barbara – LE GOLVAN Yannick- LE GRAS Jean-Marc – LE LOUER Patrick– LE MAREC Perrine - LONGUÉPÉ Romain –MARTIN Isabelle - PETITEAU Denis - REPOSEUR Georges Henri - RUP JOLY Judikaëlle - SIMON Nadine –THOMAS David

Absents excusés : - CADORET Philippe (Pouvoir donné à PETITEAU Denis) - MANDOIS Alain (Pouvoir donné à REPOSEUR Georges Henri) - MOUREAUD Carelle (Pouvoir donné à LE GOLVAN Yannick) - PARQUIER Brianne (Pouvoir donné à GUENNEC Corentin)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 relatif aux compétences du conseil municipal pour régler les affaires de la commune ;

Considérant l'importance de l'équipement sportif municipal que constitue le stade de football, situé rue de la Forêt pour la vie locale et la pratique sportive ;
Considérant qu'il convient de donner un nom officiel à cet équipement afin de faciliter son identification et afin de rendre un hommage appuyé à Vanessa LE CLANCHE, co-présidente du conseil d'administration du club de football local, encadrante pendant de nombreuses années auprès des jeunes et à l'origine de la création de l'équipe féminine, décédée le 31 décembre 2024, pour son engagement exemplaire en faveur du sport et de la commune.
Considérant la demande du président du club de foot et de ses adhérents de donner le nom « Vanessa LE CLANCHE » en hommage à son dévouement au sein du club,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à 22 voix pour, et 1 abstention :

Article 1 : D'attribuer officiellement la dénomination de "Vanessa LE CLANCHE" au stade municipal actuellement situé rue de la forêt à Camors

Article 2 : D'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'apposition de la signalétique correspondante et à l'information des organismes officiels et sportifs.

Article 3 : les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune

Pour extrait conforme, à Camors, le 24 septembre 2026,

Le Maire, La Secrétaire,

MAIRIE de CAMORS - 56 (Morbihan)

Christelle JAFFRÉ DANET Marie-Berchmans FICHER

« La présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de RENNES, situé 3 contour de la Motte 35000 RENNES ☎02 23 21 28 28, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de de la légalité »